

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire
Séance du Lundi 18 Mars 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ
- M. GAMIETTE - M. SOILHI - M. AUBRY - C. MABANZA - S. GHENAIM - L.
CAMARA - S. GAUBIER.

Absents Excusés Représentés : 8
F. NDOMBELE représenté par A. ZERKAL - A. QAROUACH représenté par M. AUBRY -
Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par F. OGBI -
C. RENKLICAY représentée par Y. LE BRIAND - G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. MABANZA - S. GIBERT représentée par S.
GAUBIER.

Absents : 8
P. LOUISON - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS -
K. KOUIDER - A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL - 2019 - 0036 : « *Approbation du rapport d'activité annuel 2017 du Syndicat Intercommunal pour la Restauration des Villes (S. I. R. E. V).* »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité pour l'année 2017 présenté par le S. I. R. E. V.,

Considérant la présentation qui lui est faite lors de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le jeudi 14 mars 2019,

Délibère, et,

Prend acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2017 du S. I. R. E. V.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,


Philippe RIO

Vote : *Prend acte.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 22 MARS 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 22 MARS 2019